

Objet : LFBD - Travaux réfection couche de roulement sur piste 11/29.

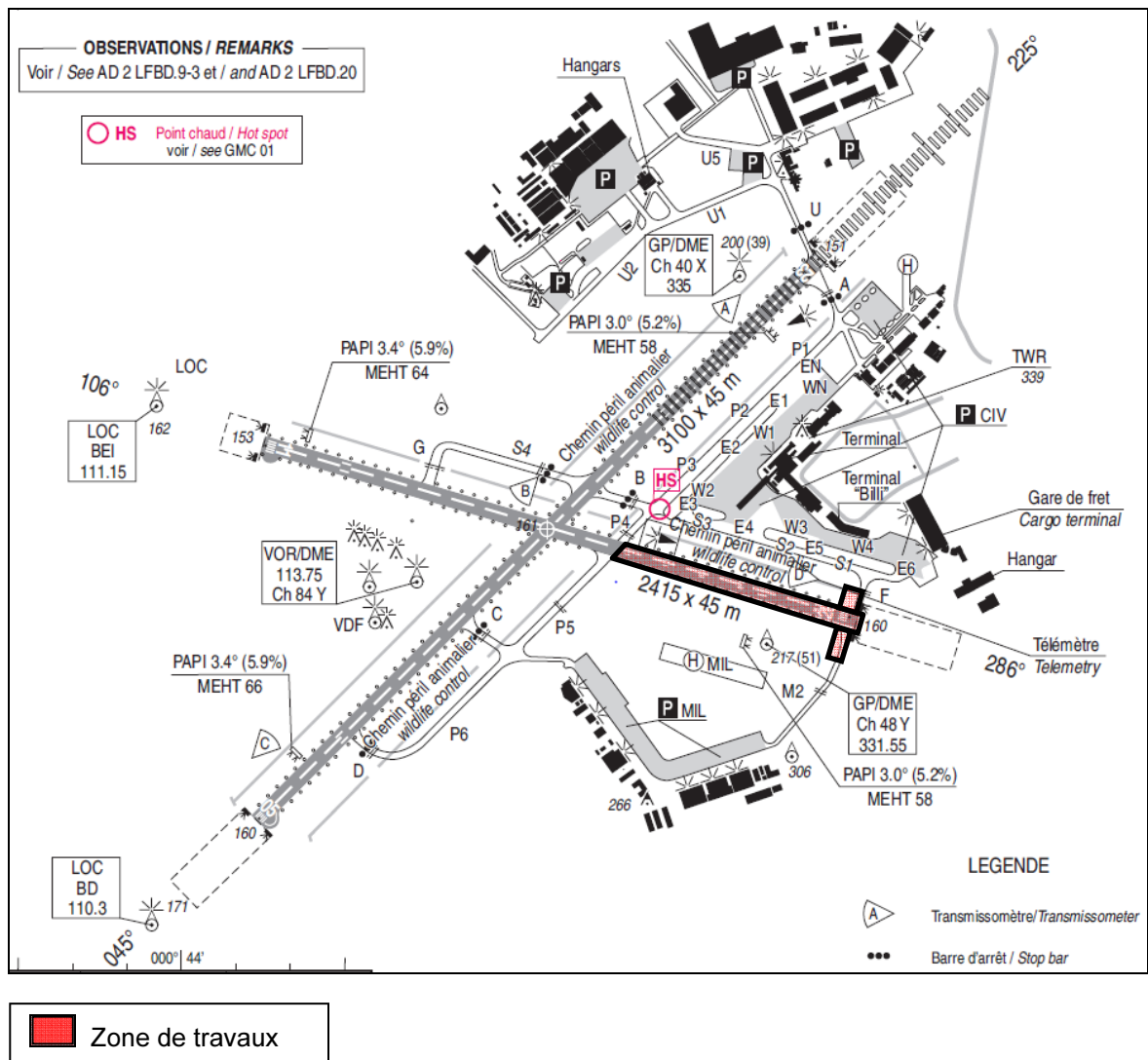
En vigueur : Du 16 octobre 2023 au 10 novembre 2023

Lieu : AD : Bordeaux-Mérignac LFBD

Cause besoin d'entretien de la couche de roulement : piste 11/29 fermée, taxiways FOX et MIKE 2 fermés.

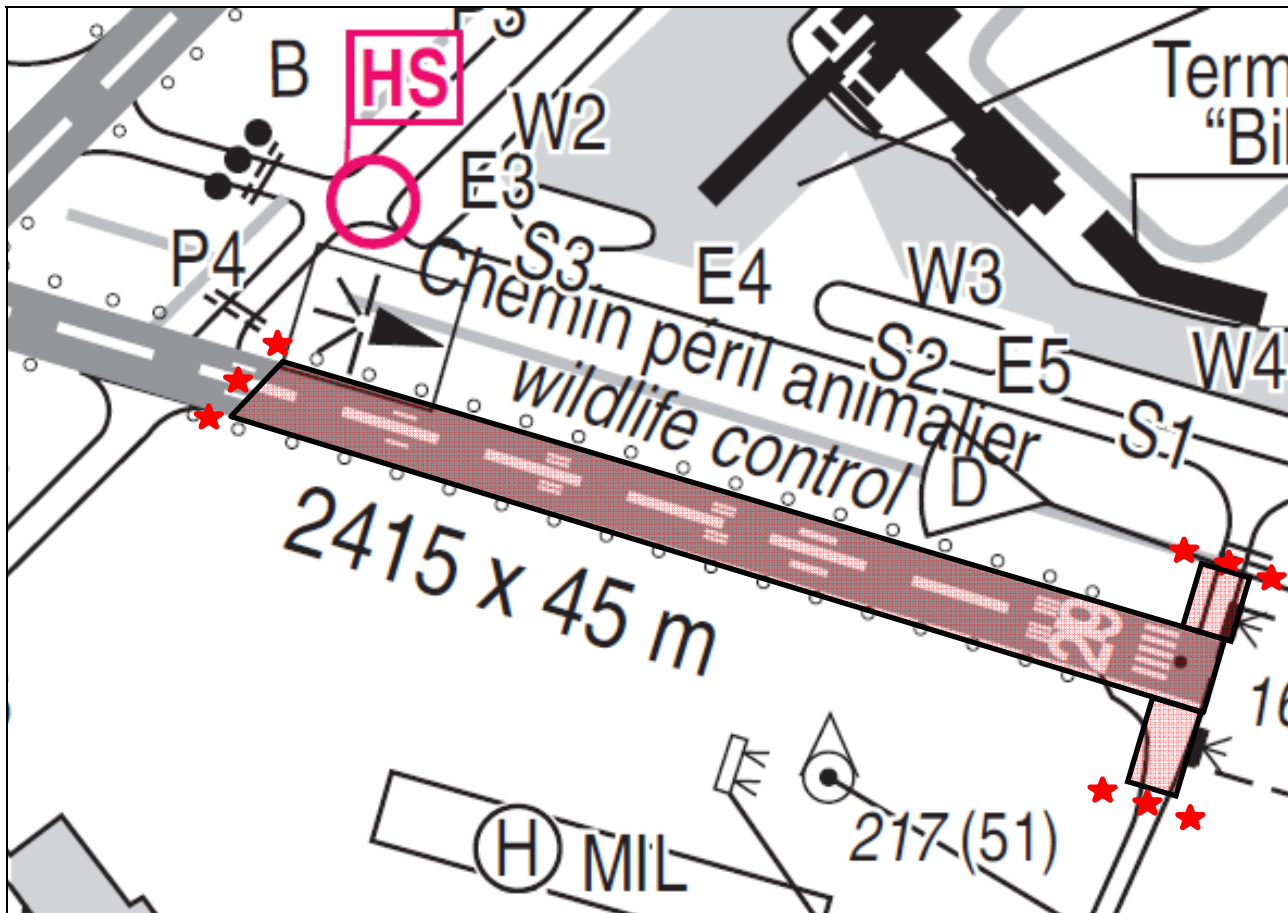
La partie de piste 11/29 utilisée à des fins d'entretien de la couche de roulement est sanctuarisée.
Les taxiways FOX et MIKE 2 sont fermés pour permettre l'accès à la zone de travaux.

La zone impactée par l'opération est indiquée sur le schéma suivant :



Dates effectives de l'opération :

La fermeture prévisionnelle de la zone aura lieu le 16/10/2023.
La durée prévisionnelle de l'opération est de 4 semaines, soit une date de fin le 10/11/2023.
Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM.

Modalités de fermetures :

- Zone sanctuarisée
- ★ balisage de fermeture constitué de feux lumineux et cônes lestés et / ou baliroads lestées

La piste 11/29 est fermée aux atterrissages et décollages.

La section sud de la piste 11/29, les taxiways FOX et MIKE 2 sont sanctuarisés et sont interdits à la circulation des avions.

Un balisage diurne et nocturne de la zone sanctuarisée est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur :

- Côté Nord :
 - en travers de la chaussée de la piste au niveau des servitudes code F du taxiway PAPA.
- Côté Sud :
 - en travers de la chaussée du taxiway FOX au niveau des servitudes code D du taxiway SIERRA 1.
 - en travers de la chaussée du taxiway MIKE 2 au niveau du point d'attente avant piste MIKE 2.

L'ILS 29 (LOC, glide et DME BEI) est arrêté pendant la durée de fermeture de la piste 11/29.

Impact opérationnel :

- Circulation au sol :

La section Sud de la piste 11/29 étant interdite à la circulation, les délais de roulage peuvent, en fonction du trafic, être augmentés.

- Circulation aérienne :

La limitation de 15 kt de vent traversier n'est plus en vigueur sur la piste 05/23 (ref AD 2.21 §2.1).

Une vigilance particulière est demandée aux équipages lors des épisodes météorologiques de perturbations d'ouest.

Les entraînements sur les procédures IFR des pistes 11 et 29 sont interdits.

Procédure dérogatoire circulation A400M à destination ou provenant de la BA 106 :

Les aéronefs A400M à destination ou provenant de la BA 106 seront autorisés à circuler sur les taxiways FOX et MIKE 2 en traversant au plus court la zone de travaux et selon les modalités définies par l'exploitant et SNA/SO.